



## *Stérilisation des œufs de goélands leucophées*

La commune a obtenu l'autorisation de stérilisation des œufs de goélands leucophées par arrêté préfectoral n° 2009-76-6 daté du 17 mars 2009.

Cette année, les agents municipaux sont habilités pour intervenir sur l'ensemble du milieu urbain pour les opérations de stérilisation qui se dérouleront dès le début du mois d'avril.

Les bâtiments ayant fait l'objet d'une intervention l'année passée seront systématiquement inscrits dans la liste des interventions des agents municipaux sauf avis contraire.

Dans le cadre du respect des règles de sécurité, les agents sont seuls aptes à définir l'accessibilité aux toitures et la possibilité de l'intervention.

Le secrétariat de l'administration générale est à votre disposition au 04.66.73.45.12. pour réceptionner vos demandes ainsi que toutes modifications concernant les contacts nécessaires au responsable du service environnement chargé de l'exécution et du suivi de ces opérations de stérilisation.